Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260929-V_DEL_2026_089-DE

Saint-Grégoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit septembre, à 20h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

Etaient présents :
REMOISSENET Laëtitia, PASQUET Nathalie, VINET Liliane, GUYOT Jean-Yves, AMELOT Delphine, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, BENOIST Florence, SIMON Didier, CHAMART-LEJEUNE Marie-Hélène, PERROT Olivier, GREIVELDINGER Jacques, LORHO Mathieu, POSTEC Christelle, LE BOURHIS Sandra, ROUX Émeline, BABES Anca, LOCATELLI Sandrine, PEDRON Jordane, DEFRANCE Matthieu, MAIER Charles, ALIAGA Marie

Absent(s) excusé(s) :
DU MOTTAY Éric (Mandataire DEFRANCE Matthieu), GALLIER Maxime (Mandataire REMOISSENET Laëtitia), MOREL Christian (Mandataire BABES Anca), DE VERGIE Guillaume (Mandataire AMELOT Delphine), CHARDINNE-DELISLE Laurène (Mandataire VINET Liliane), BADEA Sabina (Mandataire ALIAGA Marie)

DEFRANCE MATTHIEU a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2026_089 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - RAPPEL DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES / PÉRIODE DU 11 JUIN AU 14 SEPTEMBRE 2026

(Rapporteur : REMOISSENET Laëtitia)

***VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;*
***VU** la délibération du conseil municipal accordant au Maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du CGCT ;*
***VU** les décisions prises par Madame le Maire en vertu des délégations précitées au cours de la période écoulée depuis le dernier conseil municipal ;*

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte, lors de la plus proche réunion du conseil municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties en application de l'article L. 2122-22 du même code.

En application de ces dispositions, les décisions prises par le Maire ou son représentant sont listées ci-dessous :

Préemptions / non-préemptions	2 décisions
Bail d'habitation (avenant)	1 décision
Concessions de cimetière	9 décisions
Délégations temporaires – Fonctions officier état-civil	3 décisions
Souscription d'emprunt	2 décisions

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260929-V_DEL_2026_089-DE

Protocole d'accord transactionnel	1 décision
Tarifs	1 décision

Thème de l'acte	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Libellé de l'acte
URBANISME	V_DC_2026_043	19/06/2026	Décision de non préemption - Rue du Vivier - SCI EXCADO
LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2026_044	22/06/2026	Renouvellement de concession de terrain dans le Cimetière de La Ricoquais - Emplacement C/95
LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2026_045	22/06/2026	Concession de terrain dans le Cimetière du Champ Renard - Emplacement D/76
URBANISME	V_DC_2026_046	25/06/2026	avenant au bail d'habitation 1 rue de la 4e Division Blindée Américaine (Yuna VILLANNE)
LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2026_047	29/06/2026	Renouvellement de concession de terrain dans le Cimetière de La Ricoquais - Emplacement A/59
FINANCES LOCALES	V_DC_2026_048	07/07/2026	Budget Principal - Souscription d'un emprunt d'un montant de 2 000 000 € avec la Société Générale
FINANCES LOCALES	V_DC_2026_049	07/07/2026	Budget Principal - Souscription d'un emprunt d'un montant de 2 000 000 € avec la Banque Populaire Grand Ouest
LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2026_050	10/07/2026	Renouvellement de concession de terrain dans le Cimetière de La Ricoquais - Emplacement C/92
LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2026_051	22/07/2026	Concession de terrain dans le Cimetière du Champ Renard - Emplacement D/78
LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2026_052	24/07/2026	Concession de terrain dans l'espace cinéraire du Cimetière de la Ricoquais - Emplacement F/58d
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	V_DC_2026_053	27/07/2026	Délégation temporaire dans les fonctions d'officier d'état civil - Monsieur Philippe CHUBERRE - le vendredi 28 août 2026
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	V_DC_2026_054	27/07/2026	Délégation temporaire dans les fonctions d'officier d'état civil - Madame Christine HURY épouse DUCIEL - le samedi 22 août 2026
FINANCES LOCALES	V_DC_2026_055B	28/08/2026	Tarifs municipaux en vigueur à compter du 1er septembre 2026
FINANCES LOCALES	V_DC_2026_056	27/08/2026	Sinistre du 24 juillet 2026 - protocole d'accord transactionnel - SAS ERIC LEQUERTIER
URBANISME	V_DC_2026_057	31/08/2026	Décision de non préemption - SCI ORTHOUEST
LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2026_058	01/09/2026	Décision d'abrogation de la décision N° V_DC_2026_052 du 24 juillet 2026 portant acquisition d'une concession de terrain dans l'espace cinéraire du cimetière de la Ricoquais Section F emplacement 58d
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	V_DC_2026_059	02/09/2026	Délégation temporaire dans les fonctions d'officier d'état civil - Madame Sandra LE BOURHIS - le samedi 05 septembre 2026
COMMANDE PUBLIQUE	V_DC_2026_060	09/09/2026	Cession de biens meubles à titre gratuit_matériels informatiques
LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2026_061	09/09/2026	Concession de terrain dans l'espace cinéraire du Cimetière de la Ricoquais - Emplacement F/73d
LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2026_062	14/09/2026	Renouvellement de concession de terrain dans le Cimetière de La Ricoquais - Emplacement C/99

Le Conseil Municipal, après délibération:

1°/ PREND ACTE des décisions prises par Madame le Maire en vertu des délégations conférées par le conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, telles que listées dans le tableau ci-dessus, au cours de la période du 11 juin au 14 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260929-V_DEL_2026_089-DE

La présente délibération ne fait pas grief et n'ouvre pas de délai de recours propre ; elle constitue une information portée à la connaissance du conseil municipal, chaque décision individuelle ayant fait l'objet, le cas échéant, de sa propre transmission au contrôle de légalité et de ses propres formalités de publicité.

VOTE : UNANIMITE 29 POUR

Fait à Saint-Grégoire le 29 septembre 2026

Le Maire,	Secrétaire de séance,
REMOISSENET Laetitia	DEFRANCE Matthieu